

Acte N° 2017-20

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 mars 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,
- Vu** La délibération N°2016-112 portant approbation du principe de la participation de l'université Lyon 2 au projet IDEX LYON 2016,
- Vu** la délibération N°2016-23 portant définition de points de vigilance dans le cadre de la construction du projet IDEX LYON 2016

Prend l'acte suivant :

OBJET : Point d'information sur l'IDEX

Dans le prolongement des éléments communiqués en diffusion générale à l'ensemble de la communauté universitaire le 7 mars courant, la Présidente de l'Université informe les administrateurs de l'avis favorable rendu par le jury pour octroyer le label *IDEX* au dossier déposé par les membres de la COMUE, *IDEX LYON 2016*, ainsi que de la demande de réexamen par ledit jury, à échéance de deux ans, de l'évaluation de deux conditions pour la poursuite du projet, portant d'une part, sur la mise en œuvre d'une « *gouvernance réaliste* » et d'autre part sur la mise en œuvre d'une « *signature commune* ».

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 13 mars 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER
VINCENT FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.